

Notes pour l'allocution de clôture
prononcée par

Jean St-Gelais
Président-directeur général
de l'Autorité des marchés financiers

**RENDEZ-VOUS DE L'AUTORITÉ
1^{er} NOVEMBRE 2010**

Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi d'abord de vous remercier tous pour votre présence à ce Rendez-vous annuel de l'Autorité des marchés financiers. C'est pour nous un grand plaisir d'être ici encore cette année pour vous rencontrer. Je veux particulièrement remercier les intervenants et conférenciers qui ont fait de cette journée un moment privilégié d'échange sur des sujets qui nous interpellent tous.

J'exprime le souhait que cet évènement annuel, le Rendez-vous de l'Autorité des marchés financiers, devienne au fil des années un événement-phare, un incontournable. Nous avons la chance, ce qui est rare, de pouvoir convier à cette rencontre les intervenants de tous les secteurs de l'activité financière du Québec; institutions de dépôts, assurances, valeurs mobilières, courtiers, représentants, etc..

Il y a peu ou pas d'autres occasions pour réunir de tels regroupements. Cela est le reflet de ce qu'est l'Autorité des marchés financiers depuis 2004. Un organisme intégré qui réglemente toutes les sphères de l'activité financière au Québec.

Je veux remercier ceux qui nous appuient dans notre mission année après années ; le ministre Raymond Bachand et son équipe du ministère des Finances du Québec, les OAR, les associations des différents secteurs professionnels mais surtout et d'abord les intervenants de l'industrie et les consommateurs dans l'ensemble du Québec.

J'ai particulièrement apprécié le soutien du monde des affaires, sous le leadership de madame Françoise Bertrand de la Fédération des Chambres de commerces du Québec, pour appuyer la démarche du gouvernement du Québec contre le projet de commission des valeurs mobilières fédéral.

Je tiens à mentionner le travail remarquable de monsieur Pierre Lortie, du cabinet d'avocat Fraser Milner, qui a su faire ressortir brillamment les véritables enjeux entourant tout ce dossier.

Je m'en voudrais de ne pas souligner l'appui constant que nous avons de la part de notre Comité consultatif de régie administrative à l'égard de tous les aspects de la conduite des activités de l'Autorité. Je remercie tous les membres du comité et notamment le président monsieur Bernard Motulsky.

Avant de clôturer cet événement j'aimerais prendre quelques instants pour vous parler des grandes priorités de l'Autorité des marchés financiers.

Il n'est pas inutile de rappeler l'importance du secteur financier pour le fonctionnement optimal de l'économie et l'importance d'institutions, d'organismes de réglementation solides qui servent de repères notamment en périodes troubles.

Depuis 2007 le secteur financier a connu des bouleversements importants. Force est de constater qu'après un certain nombre de signaux encourageants, la conjoncture économique internationale demeure incertaine et la reprise tant attendue tarde à se manifester. L'incertitude provenant des États-Unis fait planer beaucoup de méfiance.

Qu'est-ce que cela implique pour un organisme de réglementation comme le notre? Nous devons faire les constats suivants :

D'abord, il est devenu évident que la réglementation financière sera de plus en plus établie au niveau international. La convergence des règles sera à l'avant plan des discussions ;

Ensuite nous devons réaliser l'importance de plus en plus grande de travailler de concert et directement avec l'industrie financière pour élaborer des solutions pragmatiques ;

Enfin, les consommateurs (investisseurs) s'attendent à être conseillés, servis et protégés de mieux en mieux.

Au niveau international, les leaders des pays du G20 ont déployé un ambitieux programme de réforme réglementaire. Ce plan touche différents enjeux et je me limiterai à en nommer quelques uns.

- les risques systémiques; institutions dont la taille est devenu problématique (Too big to fail). Que faire avec de grandes institutions qui font des profits importants en période de prospérité et qui envoient la facture aux gouvernements lorsque tout va mal?;
- la solidité des institutions financières (hausse du capital réglementaire requis mais également un niveau de liquidités adéquat);
- le contrôle des fonds spéculatifs, les produits sophistiqués et le manque de transparence (dérivés de gré à gré, dark pool sur les bourses, High frequency trading);
- et finalement l'importance des activités de surveillance.

Ce plan du G20 poursuit un objectif fondamental : créer un système financier mondial solide qui soutiendra efficacement l'expansion économique à l'échelle de la planète.

Le Canada s'en est relativement bien tiré pendant la crise financière. Cela est tout à notre honneur. Des institutions financières solides, des pratiques et processus conservateurs et une réglementation adéquate et bien appliquée y sont sûrement pour quelque chose.

Cependant nous aurions tort d'adopter une attitude de vainqueurs à cet égard. La chance y a été pour quelque chose de même que le fait que le degré de «sophistication» des États-Unis ne nous avait pas atteint pleinement. Nous ne sommes pas à l'abri de problèmes futurs et il faut nous préparer à tous les scénarios possibles.

C'est pourquoi l'Autorité s'implique concrètement dans l'évolution réglementaire en participant activement aux travaux des organisations internationales.

Le Québec doit demeurer à l'avant-garde en cette matière. Organisation Internationale des Commissions de valeurs mobilières, Association internationale de supervision des assureurs, Organisation internationale des institutions de dépôts.

Nous sommes également particulièrement actifs dans les discussions avec nos homologues provinciaux pour la mise en place de mesures législatives et réglementaires harmonisées à travers le Canada. Ces travaux nous occupent activement sur plusieurs plans .

- nous pilotons avec l'Ontario, le groupe de travail de l'OICV sur le rôle des organismes de valeurs mobilières à l'égard des risques systémiques (nouveau principes de l'OICV : chaque juridiction doit avoir en place un processus pour la revue des risques systémiques et la revue du périmètre de la réglementation);
- nous présidons le comité des ACVM sur les solutions à apporter au Canada pour la réglementation des produits dérivés (d'une importance capitale pour la Bourse de Montréal) ;
- nous présidons le comité pan canadien des organismes responsables de la surveillance des assureurs et nous souhaitons y faire adopter des mêmes approches similaires à travers le Canada en matières de lignes directrices applicables aux assureurs et à la distribution de produits;

- nous participons activement aux travaux d'un comité présidé par le gouverneur de la Banque du Canada qui comprend les organismes provinciaux et fédéraux de réglementation du secteur financier. Son objectif est de coordonner nos actions respectives et cela fonctionne très bien.

Au Québec nous voulons nous assurer en particulier que les institutions québécoises (assureurs, institutions de dépôts) pourront se conformer aux nouvelles exigences en matière de capitaux réglementaires qui seront adoptées par le Comité de Bâle. Nous accompagnerons nos institutions dans cette démarche comme nous le faisons régulièrement pour les initiatives importantes (IFRS).

À titre d'autre exemple d'initiative majeure, nous avons lancé une consultation sur l'épargne collective. Nous proposons que les règles applicables à l'ensemble du Canada soient adoptées au Québec (MFDA) mais dans le respect des institutions en place comme la Chambre de la sécurité financière.

Sur le plan de la protection des consommateurs, nous travaillons sur deux fronts.

Premièrement, parmi nos priorités depuis 2004 nous poursuivons plus que jamais l'objectif de répression des crimes économiques. Nos activités d'inspections, d'enquêtes et de poursuites se voient accordés les ressources humaines, matérielles et technologiques nécessaires pour être les plus efficaces possibles.

À ce titre, nous avons progressé sensiblement au cours des dernières années et nous continuons de collaborer de près avec tous les intervenants (corps policiers, procureurs, juricomptables etc.)

Deuxièmement, nous mettons l'accent sur l'éducation des consommateurs. Des investisseurs et épargnants avisés prendront de meilleures décisions pour leurs finances personnelles et seront moins sujets à être victimes de fraudes. À cet égard, nous avons annoncé la semaine dernière des initiatives d'envergure pour rejoindre l'essentiel de la population québécoise.

- la publication de 4 fascicules avec GESCA qui rejoindront plus de 400,000 familles à la maison;
- en partenariat avec Québecor, une série de 12 émissions au Canal Argent seront produites et elles seront reprises en partie sur internet et sur d'autres véhicules du Groupe;

- un nouveau site internet de l'Autorité a été élaboré, plus convivial et plus facile à consulter que le site actuel;

Ces initiatives nous aideront à conduire à bien notre mission qui vise à doter le Québec d'une réglementation adaptée aux besoins des marchés tout en veillant à la protection des consommateurs.

Une ombre au tableau cependant. Toute cette activité a lieu au même moment où le gouvernement fédéral poursuit son initiative de création d'une commission unique des valeurs mobilières.

Nous sommes très préoccupés par ce projet qui menace directement non seulement des emplois futurs mais aussi une expertise essentielle au développement économique du Québec. Et cela, nous ne pouvons nous le permettre.

Madame Monique Leroux nous a parlé éloquentement de Desjardins ce matin, d'une expertise et d'une institution essentielles au Québec. Nous devons être convaincus de l'importance du secteur financier pour l'économie du Québec. Il en est de même de la présence de l'organisme de réglementation au Québec.

Quoi qu'en dise le gouvernement fédéral, le Canada est présentement doté d'un encadrement harmonisé qui fonctionne très bien et nous avons l'intention de poursuivre dans la même voie.

Ce dont je vous ai parlé aujourd'hui, les réalisations de l'Autorité, nécessitent d'avoir une équipe compétente, efficace et prête à faire tous les efforts nécessaires pour remplir adéquatement son mandat. Je tiens à remercier chacune des personnes qui forment à l'Autorité une équipe à laquelle je suis fier d'appartenir.

En conclusion, je tiens à vous assurer que l'Autorité des marchés financiers entend poursuivre son mandat sans relâche. Le régulateur est là pour comprendre les enjeux et pour développer des solutions réglementaires appropriées. Je suis convaincu que nous allons continuer de travailler ensemble à maintenir un climat de confiance pour le bénéfice de toute la société québécoise.

Je vous remercie pour votre attention.